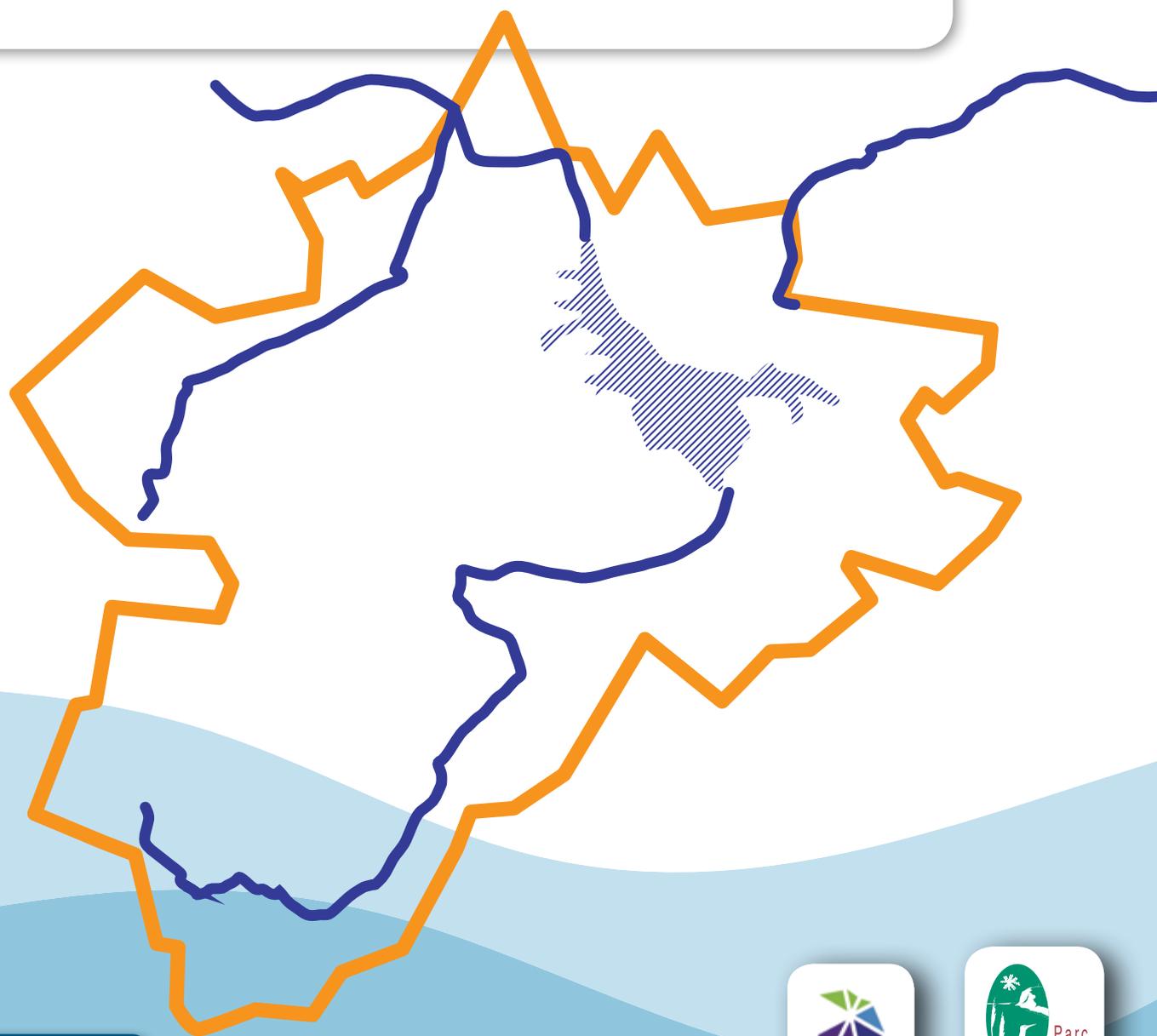




**EN ROUTE VERS L'UNESCO  
RÉSERVE MONDIALE DE BIOSPHÈRE**

# MARAIS AUDOMAROIS, AA - HEM - FLANDRE



**N° 11, JANVIER 2023**

Une Réserve de biosphère, des relations durables entre l'Homme et la nature.



## ÉDITO

2023 sera une année charnière pour la Réserve de biosphère du Marais Audomarois. Sur la base du bilan des actions réalisées ces dix dernières années, un nouveau document stratégique pour le territoire doit être présenté à l'Unesco(1).

Conformément aux préconisations du Conseil Scientifique de l'Unesco, et en accord avec les élus des collectivités concernées, la Réserve de biosphère sera étendue. Pour une candidature cohérente, les vallées de l'Aa et de la Hem qui convergent vers le Marais Audomarois ainsi que la totalité du plateau des Landes Atlantiques et plusieurs communes du Nord formeront une seule et grande Réserve de biosphère. Cette évolution proposera ainsi une clé d'entrée hydraulique, de l'amont à l'aval.

Nous remercions ici tous les acteurs qui ont, au travers de leur témoignage, signifié leur engagement.

Être Réserve de biosphère, ce n'est pas qu'un classement institutionnel, c'est aussi un atout pour l'image de marque des territoires concernés. Mais surtout, ce sont des élus, des associations, des habitants, des entreprises qui s'engagent ensemble dans une démarche de progrès pour préserver leur environnement (biodiversité, culture, paysage, bâti...) en expérimentant des pratiques de développement durable. L'expérience de la Réserve de la biosphère du Marais Audomarois(2) sera notre socle pour une coopération et un levier économique et social harmonieux de notre futur territoire.

**SOPHIE WAROT-LEMAIRE**  
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE  
PRÉSIDENTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

**BERTRAND PETIT**  
VICE-PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT  
MAIRE DE  
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM  
PRÉSIDENT DU GROUPE  
DE TRAVAIL MARAIS

**Joël DUQUENOY**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU  
PAYS DE SAINT-OMER

(1) Unesco est l'acronyme anglais de United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. En français : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.  
(2) La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sont les structures coordinatrices de la Réserve de biosphère du Marais Audomarois depuis 2013.

## SOMMAIRE

PAGE 3

### > LA RÉSERVE DE BIOSPHERE S'AGRANDIT

PAGE 4 ET 5

### > LA CARTE DE LA FUTURE RÉSERVE DE BIOSPHERE

PAGE 6 ET 7

### > LES RICHESSES DE LA FUTURE RÉSERVE DE BIOSPHERE

PAGE 8 À 11

### > COMPRENDRE UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE EN 12 QUESTIONS



## LE PROJET DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE EN QUELQUES CHIFFRES

**111** communes

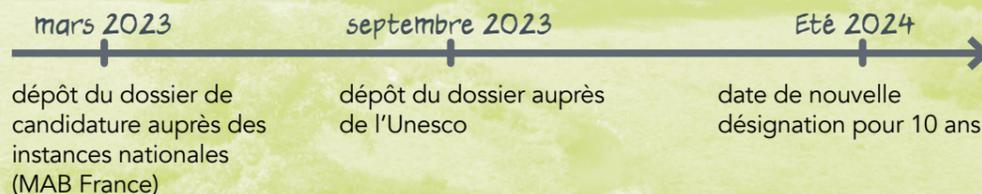
**120 000**  
habitants

**8** intercommunalités

**3** syndicats de bassin

**1** Réserve de biosphère dans la région Hauts-de-France à cheval sur 2 départements (Nord et Pas-de-Calais), la seule au nord de Paris

## LE CALENDRIER 2023 - 2024



## AUTOUR DU MARAIS AUDOMAROIS, CONCILIER LES USAGES ET LE RESPECT DES MILIEUX

En 2013, après deux années de travail et de consultations sur le terrain par les structures locales, l'Unesco a reconnu le marais Audomarois « Réserve mondiale de biosphère ». Cette reconnaissance internationale n'est pas permanente, elle est attribuée pour 10 ans. Chaque Réserve de biosphère doit alors se soumettre à « un examen périodique ». Cette révision est l'occasion pour les gestionnaires de proposer un nouveau programme d'actions pour le territoire.

Depuis sa création, la Réserve de biosphère du marais Audomarois a mené de nombreuses actions et expériences pour mieux préserver les milieux naturels et les ressources, renouer les liens sociaux et améliorer le quotidien de tous.



Lors de sa visite en juillet 2020, Audrey Azoulay, la directrice générale de l'Unesco, a apprécié le projet d'extension de la Réserve de biosphère « par souci de cohérence autour de la question de l'eau ».

## La Réserve de biosphère s'agrandit

Le projet d'agrandissement de la Réserve de biosphère vers l'amont de l'Aa et de la Hem, vers le plateau des Landes (Blendecques, Helfaut, Racquinghem et Heuringhem) et les communes du Nord a pour objectif de coordonner les actions sur un territoire où l'eau est omniprésente. Ce patrimoine naturel est une richesse inestimable avec des espèces ordinaires et extraordinaires, des paysages uniques, des savoir-faire et des traditions qu'il faut préserver et valoriser.



## Une Réserve de biosphère veille à :

- protéger l'environnement ;
- concilier les activités humaines avec des objectifs de conservation des milieux ;
- développer la recherche scientifique et la sensibilisation des publics.

## UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE UNESCO

Une Réserve de biosphère n'est ni une réserve naturelle, ni un dispositif réglementaire de protection de la nature, ni un territoire dans lequel tout développement est banni, ni un label touristique.

C'est un territoire d'une grande richesse naturelle où les acteurs locaux ont décidé de s'engager ensemble dans un développement économique durable respectant la nature et la culture locale.

## LE PROGRAMME MAN AND BIOSPHERE DE L'UNESCO

Les Réserves de biosphère, initiées par l'Unesco en 1971, constituent des territoires spécifiques de mise en oeuvre du programme Man and Biosphere (MAB) de l'Unesco. Ce programme étudie la relation entre l'Homme et son environnement, les influences positives comme les influences négatives. Les Réserves de biosphère offrent au niveau régional, national et international des exemples concrets et réussis de relations équilibrées entre l'Homme et la nature.

## UN RÉSEAU MONDIAL DES RÉSERVES DE BIOSPHERE

À ce jour, il existe 738 Réserves de biosphère dans 134 pays et réunies au sein du réseau mondial des Réserves de biosphère. Ce réseau facilite les échanges d'expériences et de connaissances. En France, le MAB France est le comité qui veille à la présentation des candidats et chapeaute les 16 Réserves de biosphère françaises.

**PÉRIMÈTRE DE PROJET POUR  
L'EXTENSION DE LA RÉSERVE DE  
BIOSPHERE DU MARAIS AUDOMAROIS**



- périmètre actuel
- projet de périmètre
- Marais Audomarois (RAMSAR)
- limite d'EPCI
- limite de commune



Réalisation : SIG CAPSO - Novembre 2022 - Source : BD Topo 2017 © IGN / Parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale / CAPSO



## LES RICHESSES DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

« La Réserve de biosphère du marais Audomarois va vivre une petite révolution. Passer de 22 communes aujourd'hui à 111 demain sera effectivement un grand changement. La CAPSO a été en première ligne il y a 10 ans aux côtés du Parc naturel régional pour porter ce dossier. Cela ne s'est pas fait tout seul, il a fallu convaincre qu'une Réserve de biosphère est un lieu d'apprentissage du développement durable et non pas une Réserve naturelle, qu'il s'agit d'un endroit où l'on cherche à apporter des solutions locales à des problèmes mondiaux. En 10 années, la Réserve de biosphère a contribué à changer le regard que beaucoup portent sur notre Région. Elle a mis en lumière des initiatives locales portées par des acteurs locaux privés et publics. Elle a permis de recevoir des délégations nationales et internationales. Elle a facilité la recherche de financements nouveaux au bénéfice du territoire et de ses habitants. Elle a initié de nouveaux raisonnements et programmes d'actions. Elle a créé des conditions de facilitation pour trouver des solutions à des projets orphelins. Elle a facilité les échanges réguliers entre les techniciens de toutes les structures qui interviennent sur le territoire et à ses frontières... »

Cette période de renouvellement est donc une période de questionnement pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. S'ouvrir plus largement sur le bassin versant amont de l'Aa et celui de la Hem est une chance à saisir. La clé d'entrée du trajet de la goutte d'eau qui nourrit le marais Audomarois est très pertinente. La gestion de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique va s'imposer à chacun de nous. Je ne doute pas que le périmètre étendu sera une chance à cet égard et que les forces impliquées dans le projet de la Réserve de biosphère sauront trouver collectivement les solutions. La Réserve de biosphère, dont le nom devra évoluer au regard de son périmètre d'extension, reste une réelle opportunité de nous démarquer de nos voisins, d'apporter un supplément d'âme à un territoire auquel nous sommes tous attachés. Elle devra trouver dans l'intelligence collective qui est la nôtre les ressources pour garantir très longtemps l'équilibre entre préservation, développement et bien-être de ses habitants. C'est assurément un atout au service du territoire et de ses habitants que d'être reconnu Réserve de biosphère par l'Unesco. »

**Joël DUQUENOY**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER



Crédit photo : Ph. Hudelle

Le marais Audomarois et le Plateau des Landes Atlantiques sont des milieux naturels d'exception nichés au cœur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Faune et flore s'épanouissent dans ces vastes espaces. On y trouve des espèces ordinaires, d'autres rares ou menacées. Dans le marais, le maintien de l'élevage et du maraichage en zone humide constitue l'un des enjeux d'avenir.



Crédit photo : S. Mézière



Crédit photo : Ph. Hudelle

Coteaux et marais offrent à la Communauté de communes du Pays de Lumbres une grande diversité de richesses naturelles et patrimoniales. La présence du papillon Demi-deuil est un bon indicateur de la qualité écologique des espaces. Autant d'atouts pour le développement des sports de nature (station de trail), support d'activités économiques et touristiques. Enfin, c'est à Escoeuilles que se trouve la source de la Hem.



L'eau est omniprésente sur le territoire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq. La rivière Hem traverse la vallée avant d'être canalisée. Saumon, truites de mer et de rivière, lamproies et anguilles la parcourent librement grâce aux travaux de restauration écologique et de lutte contre les inondations menés depuis 2015 par le Symvhem, le Parc naturel régional et leurs partenaires. Qualité des milieux naturels, protection des biens et des personnes et préservation du sol sont également au cœur des préoccupations d'agriculteurs volontaires engagés en agroécologie.



Crédit photo : CPETI



Crédit photo : FNPF-Laurent Madelon



Crédit photo : F. Coisy

La Communauté de Communes Pays d'Opale présente un paysage harmonieux de collines. La région est connue pour son abbaye et ses volailles de Licques IGP notamment la dinde dont la tradition remonte au XVIIe siècle. Parmi le cortège des espèces végétales et animales de la vallée de la Hem, on retrouve notamment le Calopteryx virgo, une libellule qui recherche une bonne qualité de l'eau et des cours d'eau naturels.



Crédit photo : S. Jarry

« Le projet d'extension de la réserve Man et Biosphère du marais Audomarois prévoit d'intégrer les 36 communes du Pays de Lumbres. Cette désignation serait pour nous la reconnaissance de notre engagement en faveur d'un développement soucieux de la qualité de son environnement. Cela s'intègre pleinement dans notre feuille de route tracée par le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en mars 2020 qui s'intéresse tant aux acteurs publics que privés et qui vise à agir sur de multiples thématiques telles que la mobilité en milieu rural, la rénovation énergétique de l'habitat et des équipements publics, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques naturels, la réduction des déchets ou l'implication du monde agricole et de la sphère économique. Par ailleurs, l'intégration du Pays de Lumbres au titre du label Man et Biosphère permettra de mettre en valeur nos multiples sites naturels remarquables et nos paysages emblématiques entre vallées, coteaux et plateaux. Avec cette reconnaissance par l'Unesco, nous pourrions être fiers d'habiter un territoire dynamique, attractif qui prend soin de son environnement et en particulier de la biodiversité. »

**CHRISTIAN LEROY**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

« La Communauté de Communes Pays d'Opale est concernée par l'extension de la Réserve de biosphère, 6 communes de la vallée de la Hem auront ainsi l'opportunité d'obtenir la reconnaissance prestigieuse de l'Unesco. Il s'agit des communes de Licques, Alembon, Sanghen, Herbinghem, Bainghen et Hocquighen. Cette reconnaissance représente une mise en lumière d'un patrimoine naturel et paysager d'exception. La vallée de la Hem présente en effet des enjeux naturels forts, qu'il s'agisse des paysages, de la géologie ou encore de la biodiversité en lien avec le bocage boulonnais et la présence de la rivière de la Hem. La singularité du territoire se base également sur un patrimoine historique et patrimonial remarquable avec notamment l'abbaye de Licques comme élément majeur. Fort du retour d'expérience sur le marais Audomarois, être partie prenante de la Réserve biosphère, c'est aussi l'opportunité de renforcer les liens avec les habitants et leurs activités et savoir-faire, tout en promouvant les initiatives de développement socio-économique, notamment dans les domaines de l'agriculture et du tourisme durable. Être reconnu comme Réserve de biosphère de l'Unesco, c'est incontestablement développer une philosophie d'aménagement du territoire, en complète corrélation avec l'approche que peut avoir la CCPO dans la gestion de ses projets. »

**LUDOVIC LOQUET**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE



# LA RÉSERVE DE BIOSPHERE EN 12 QUESTIONS

« Voir s'étendre la Réserve de biosphère du marais Audomarois à la Vallée de la Hem est une très belle et bonne nouvelle pour notre Communauté de communes de la Région d'Audruicq !

Dans nos communes, la partie la plus aval de la vallée s'ouvre largement sur la plaine... La rivière sauvage de la Hem a vu au fil des siècles son cours modifié et être canalisé avant que ses eaux ne s'écoulent jusqu'à la mer via le Delta de l'Aa.

C'est toute l'histoire de la mise en valeur de notre territoire construite autour de l'eau qui peut ainsi être lue et comprise. Mais plus encore, ce sont tous les enjeux contemporains induits par le changement climatique qui lui sont associés qui peuvent être directement appréhendés.

Cette situation toute particulière de contact, entre des entités naturelles et paysagères si différentes mais si intimement liées, est une richesse ! La dynamique apportée par cette reconnaissance accordée par l'Unesco nous invite plus encore à poser le regard sur les relations que nous entretenons avec le territoire sur lequel nous habitons, les relations à l'eau, à la biodiversité, aux paysages...

Pour notre Communauté de communes cette reconnaissance revêt donc des enjeux très forts de valorisation durable de la ressource « espace et paysages » tant pour celles et ceux qui, curieux, viendront jusqu'à nous pour la découvrir que pour celles et ceux qui habitent et vivent « ici ». Avec le Parc naturel régional et l'ensemble des acteurs qui animent la vie locale (acteurs éducatifs, touristiques, économiques...), la Communauté de Communes s'impliquera activement au côté de ses communes membres reprises dans le périmètre de la Réserve de biosphère (Recques-sur-Hem, Polincove, Munca-Nieurlet, Ruminghem, Zutkerque et Sainte-Marie-Kerque) pour être à la hauteur de cette reconnaissance et pour en faire un atout supplémentaire de développement choisi de notre lieu de vie. »

**NICOLE CHEVALIER**  
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

« L'extension de la Réserve de biosphère concernera l'intercommunalité de Desvres-Samer sur son extrémité ouest. Il s'agit d'une initiative qui est accueillie avec curiosité et intérêt. Le lien entre l'Homme et la Nature prôné par les Réserves de biosphère est devenu un élément essentiel pour le bien-être des habitants de nos communes et symboliquement des communes de Lottinghen, Senlecques et Vieil Moutier. La logique de l'extension de la Réserve de biosphère du

Crédit photo : CCFI



Crédit photo : CCFI

La ceinture flamande du marais Audomarois est le territoire constitué d'une partie des communes des Communautés de communes des Hauts de Flandres et de Flandre intérieure. C'est au niveau de Watten qu'un goulet d'étranglement retient partiellement les eaux de l'Aa dans le marais. Traditions, biodiversité, mares, bâti à pans de bois torchis et paysages font l'objet de nombreuses attentions comme les géants, l'archerie ou encore le lérot à Nieurlet et le bocage à Buyssecheure.



Crédit photo : CCHPM

Crédit photo : CCHPM



Crédit photo : S.Méziere

Sur le secteur amont de la vallée de l'Aa, on retrouve la Communauté de communes de Desvres-Samer et la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois.

Dans le Boulonnais, le maillage bocager (haies, arbres, prairies) aide à recharger les nappes d'eau souterraines, à alimenter la ressource en eau et favorise la biodiversité comme le papillon Argus frêle dont on observe une très belle population à Lottinghen. Le patrimoine bâti est essentiellement en craie, matériau local longtemps employé par les cimenteries dans les villages.

C'est sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois que l'Aa prend sa source. Bourthes et les villages voisins, dont les eaux alimentent naturellement la rivière, offrent un paysage de collines et de vallons verdoyants propices à la flore, à la faune comme la Salamandre tachetée, et aux produits locaux issus d'une agriculture familiale.

## 1 QU'APPORTE LA DÉSIGNATION RÉSERVE DE BIOSPHERE AUX TERRITOIRES DÉSIGNÉS PAR L'UNESCO ?

La désignation Réserve mondiale de biosphère de l'Unesco est une belle reconnaissance pour le territoire. Elle met en lumière au niveau régional, national et international toute une communauté (élus, habitants, entreprises...) qui s'engage à mener au quotidien des actions respectueuses à la fois des hommes et de l'environnement (espèces animales, végétales, eau, patrimoine culturel...).

Qualité de vie et environnement vont de pair dans une Réserve de biosphère ! C'est aussi un lieu d'expérimentation de pratiques de développement durable et de recherches scientifiques pour comprendre les interactions de l'homme avec son environnement et inversement.

## 2 QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ÊTRE DÉSIGNÉ RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

Pour être classé au titre de Réserve de biosphère de l'Unesco, un territoire doit répondre à plusieurs critères, notamment :

- ▶ présenter une mosaïque d'écosystèmes et contenir au moins une aire déjà protégée et vouée à la conservation de la biodiversité,
- ▶ être soutenu par les acteurs locaux qui vivent sur le territoire (élus, gestionnaires d'espaces naturels, habitants, associations, entreprises...),
- ▶ le projet doit être porté par une structure coordinatrice,

**Le marais Audomarois, les vallées de l'Aa et de la Hem, le plateau des Landes Atlantiques et les communes du Nord remplissent ces conditions.**

Le projet de candidature bénéficie du soutien des acteurs locaux du territoire et sera porté par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

## 3 QUEL EST LE LIEN ENTRE LES TERRITOIRES QUI VONT FORMER LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

Le marais Audomarois est le réceptacle de nombreux cours d'eau en provenance de l'amont notamment les vallées de l'Aa, de la Hem, le plateau des Landes Atlantiques et les premiers monts de Flandres. Les rivières forment donc le trait d'union entre tous ces territoires.



Le périmètre de la Réserve de biosphère offre une réelle cohérence au plan hydrographique. Il apparaît comme fédérateur pour créer du lien entre l'amont et l'aval et ainsi préserver la ressource en eau (qualité et quantité), les milieux naturels, le patrimoine culturel et l'art de vivre de ces différents secteurs.

marais Audomarois s'est faite sur le parcours de l'eau. Les communes de Lottinghen, Senlecques et Vieil Moutier sont situées très à l'amont sur le bassin versant de l'Aa. La goutte d'eau qui tombe sur ces communes finira par rejoindre le marais Audomarois, il existe une véritable cohérence, à cette échelle, pour ce projet de territoire. Avec 3 communes concernées sur 31, notre intercommunalité n'est toutefois que très partiellement concernée par le projet. Néanmoins, bénéficier d'une reconnaissance internationale aussi prestigieuse que celle de Réserve de biosphère par l'Unesco sera un atout pour aider à la reconnaissance de notre territoire rural comme étant une partie de ce territoire d'exception. A n'en pas douter, la mise en lumière qui ne manquera pas d'accompagner cette reconnaissance sera un atout supplémentaire pour les communes et pour l'intercommunalité et renforçant la reconnaissance de Parc naturel régional. La Communauté de Communes de Desvres-Samer suivra avec attention l'évolution de ce dossier et sera, le moment venu en accompagnement des communes de Lottinghen, Senlecques et Vieil Moutier dans cette belle ambition. »

**CLAUDE PRUDHOMME**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER

« La dite « Frange audomaroise » de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure est un secteur de notre territoire à forts enjeux écologiques et paysagers. La reconnaissance Unesco est une véritable opportunité pour la communauté de communes. Elle encourage à renforcer nos politiques de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, en cohérence avec les territoires voisins. Elle apporte un regard neuf aux habitants et usagers sur les ressources de ce site d'exception qu'est le marais audomarois et ses abords. »

**VALENTIN BELLEVAL**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

« Intégrer une Réserve de biosphère est un véritable atout pour nos territoires qui s'engagent à mettre en œuvre une politique visant à concilier les activités de l'homme et la préservation de l'environnement. Obtenir cette désignation serait une reconnaissance de la qualité du cadre de vie dans nos communes. Cela permettrait également la mobilisation des citoyens, associations, entreprises, élus qui sont partis prenantes d'un développement harmonieux de nos bourgs et villages. C'est aussi pour le versant flamand de la Réserve de biosphère une opportunité de travailler avec les acteurs de l'Audomarois pour gérer et mettre en valeur ce bien commun qu'est notre paysage. Suite en page 10

Dans un contexte de changement climatique, ce réseau d'acteurs sera un atout majeur afin de rendre nos territoires moins vulnérables. Cette désignation nous implique à faire toujours mieux pour un futur souhaitable pour le marais et son bassin versant. »

**CLAUDINE DELASSUS**  
VICE PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRES (AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, PAYSAGES RURAUX)

« Notre territoire est doté de nombreuses richesses, parfois devenues invisibles aux yeux de certains, mais fort heureusement, mises en valeur et préservées par beaucoup d'autres. Cette reconnaissance par l'Unesco va nous permettre de mettre en avant la diversité des produits locaux et agricoles présents sur notre territoire, développer nos activités nature puisque nous avons un riche potentiel, reconnaître ce territoire de bocages qu'est le nôtre et veiller à son maintien. Nous attendons de cette reconnaissance, un accompagnement pour le maintien de la diversité et la qualité des milieux naturels de notre territoire, la préservation des zones agricoles, la favorisation d'une agriculture locale soucieuse de l'environnement. Cette reconnaissance nous permettra d'œuvrer plus facilement pour l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de préservation de nos patrimoines architecturaux et culturels. Divers axes pourront être plus facilement développés comme la création d'un tourisme durable automatiquement créateur d'emplois, l'éco-citoyenneté, au travers pourquoi pas, d'offres écotouristiques. Mis à part les retombées économiques que cette reconnaissance apportera au territoire, c'est avant tout la préservation des paysages, des aménagements, le respect de l'environnement, la valorisation des savoir-faire qui sera un enjeu primordial ! »

**ESTELLE DOUTRIAUX**  
MAIRE DE BOURTHES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS

« La préservation de la ressource en eau, définie comme le fil rouge du projet d'extension de la Réserve de biosphère, est la raison d'être du SmageAa. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois. Les enjeux du SAGE et de la Réserve de biosphère sont à la fois cohérents et complémentaires dans les démarches engagées sur la conciliation des usages et des enjeux, grâce à des programmes de recherche, d'éducation et de sensibilisation. Le périmètre de la Réserve de biosphère a été déterminé en fonction de

#### 4 LA DÉSIGNATION RÉSERVE DE BIOSPHERE IMPOSE-T-ELLE DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ?

Non, les Réserves de biosphère ne génèrent aucune contrainte supplémentaire. Elles s'appuient sur des outils déjà existants en matière de préservation de l'environnement. Seuls les coordinateurs ont une contrainte de résultat : préserver et améliorer un territoire déjà remarquable.

#### 5 LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE SERA-T-IL « MIS SOUS CLOCHE » ?

Non, la désignation Réserve de biosphère n'a pas vocation à mettre sous cloche le territoire. Le marais Audomarois, les vallées de l'Aa et de la Hem, le plateau des Landes Atlantiques et les communes du Nord sont d'ailleurs des territoires où l'Homme mène des activités de longue date (agriculture, tourisme, papeteries...), c'est tout ce patrimoine qui les rend éligibles à la reconnaissance Réserve de biosphère Unesco du programme Man and Biosphere.

#### 6 QUELS TYPES DE PROJETS PEUT-ON MENER DANS UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

L'objectif d'une Réserve de biosphère n'est pas d'interdire les activités humaines mais plutôt d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement.

#### 7 LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE BÉNÉFICIERA-T-IL D'AIDES FINANCIÈRES PARTICULIÈRES ?

Indirectement. La désignation Réserve de biosphère n'apporte pas d'aides financières directes mais elle représente un atout pour monter des projets qui seront en partie financés par des partenaires comme l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

#### 8 QUI SONT LES PARTENAIRES ET ACTEURS LOCAUX ASSOCIÉS AU PROJET ?

Le projet de candidature à l'Unesco de la nouvelle Réserve de biosphère est co-construit avec les élus et les habitants des communes et intercommunalités concernées. Cette démarche participative a démarré par une information auprès des élus pour bien mesurer les enjeux et les objectifs d'une Réserve de biosphère, déterminer l'ambition du territoire, proposer des programmes de recherche, définir des périmètres et conforter une gestion concertée, partagée et prospective. Parallèlement, les agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (actuels co-gestionnaires de la Réserve de biosphère du marais Audomarois), soutenus par les intercommunalités et les syndicats des eaux en 2022, ont mené une animation auprès des habitants pour leur permettre de découvrir ce qu'est une Réserve de biosphère mais également de répondre à des questions simples qui facilitent l'expression sur les enjeux des différents secteurs. 450 habitants ont pu donner leur avis sur ce dispositif et ont exprimé leurs attentes compte tenu du potentiel du territoire. Soit 1 200 à 1 500 personnes sensibilisées.



#### 9 EST-IL ENCORE POSSIBLE DE SOUTENIR CETTE CANDIDATURE ?

Parce que la Réserve de biosphère constituera un terrain d'apprentissage pour montrer concrètement comment équilibrer les ressources naturelles et le développement économique et qu'elle porte les valeurs du vivre ensemble dans un environnement préservé, vous pouvez vous engager en faveur de ce projet :

- ▷ en vous informant sur [parc-opale.fr](http://parc-opale.fr)
- ▷ en vous faisant le relais du projet autour de vous,
- ▷ en devenant Ambassadeur de la Réserve de biosphère,
- ▷ en menant et partageant des démarches de développement durable au sein du territoire.

#### 10 QUEL BILAN PEUT-ON DRESSER DES DIX ANNÉES DE TRAVAUX DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU MARAIS AUDOMAROIS ?

Depuis 2013, la Réserve de biosphère avec l'ensemble de ses partenaires a mené de nombreuses actions qui contribuent à améliorer l'état des milieux naturels, la qualité de l'eau du marais et les connaissances qu'on en a, comme par exemple :

- ▷ Actions de restauration : le sentier de la Houlle ;
- ▷ Actions de conservation : la ferme du Zuidbrouck à Clairmarais ;
- ▷ Actions de recherche : le projet de maintien de l'agriculture en zone humide ;
- ▷ Actions de pédagogie et de sensibilisation à l'environnement : participation à la journée mondiale des zones humides, le forum des jeunes, la lettre des habitants de la Réserve de biosphère... ;
- ▷ Actions de valorisation des initiatives respectueuses de l'environnement : les Trophées de la Réserve de biosphère, le réseau des éco-acteurs.

#### 11 QUEL SERA LE NOM POUR LA FUTURE RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

L'évolution du périmètre de la Réserve de biosphère nécessitera de retravailler sa dénomination pour s'adapter au nouveau territoire.

#### 12 QUI PUIS-JE CONTACTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

L'équipe Marais Audomarois du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale peut vous renseigner, n'hésitez pas à contacter :



**Luc Barbier**  
Responsable de la mission marais Audomarois  
Coordinateur Ramsar marais Audomarois  
Coordinateur de la Réserve de biosphère Unesco  
☎ 03 21 38 92 15 @lbarbier@parc-opale.fr



**Frédérique Lacherie**  
Chargée de mission Animation des désignations internationales  
Ramsar et Réserve de biosphère Unesco  
☎ 03 21 11 69 32 @flacherie@parc-opale.fr

cet enjeu « eau » et reprend de fait l'intégralité du territoire du SmageAa. La reconnaissance par l'Unesco à l'échelle des 111 communes est donc une opportunité unique de valoriser notre territoire au niveau national et international et mettre en lumière les enjeux de l'eau et de la biodiversité. L'attribution de cette désignation est une reconnaissance de la valeur et de la spécificité de notre territoire et des actions entreprises par les acteurs de l'eau et de la biodiversité. Mais c'est également un honneur qui doit nous inciter à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour assurer le développement durable de notre territoire et sa préservation. »

**ALAIN MEQUIGNON**  
PRÉSIDENT DU SMAGEAA

« Une Réserve de biosphère se rapproche d'un label Appellation d'Origine Protégée, l'intégration de la vallée de la Hem dans la Réserve de biosphère permettra de mettre en lumière toutes les richesses que notre territoire peut proposer en matière touristique (notamment tous les itinéraires de randonnée) mais aussi économiques sur nos estaminets, nos producteurs locaux et les différents hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes...), en faisant un territoire d'exception dans et autour d'une nature préservée. Cette reconnaissance internationale sera également une vitrine supplémentaire reconnaissant la qualité du travail accompli par le Symvahem sur la vallée, et notamment pour le futur SAGE et nos projets futurs. La Hem et sa vallée, un site remarquable, où la protection du milieu naturel et de l'eau sont un enjeu majeur au sein de la Réserve de biosphère ! »

**THIERRY ROUZÉ**  
PRÉSIDENT DU SYMVAHEM

« Le Pôle Métropolitain Audomarois assure le portage du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer (SCoT) qui fixe la stratégie du territoire en matière d'aménagement pour les vingt années à venir. Cette stratégie repose en partie sur la valorisation des potentiels du territoire en matière de cadre de vie et de transition écologique. Cherchant à concilier le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique, la reconnaissance "Réserve de biosphère" s'inscrit pleinement dans la lignée des objectifs du SCoT. Le projet d'extension de la désignation témoigne de la très grande valeur du patrimoine écologique et paysager local. Il favorise également les échanges et la coordination avec les territoires voisins, ce qui semble essentiel pour répondre aux enjeux de la protection de l'environnement et conforter les missions du Pôle Métropolitain. »

**PATRICK BÉDAGUE**  
PRÉSIDENT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN



Acquin-Westbecourt - Affringues - Aix-en-Ergny - Alembon - Alquines - Arques - Audrehem - Avesnes - Avroult - Bainghen - Bayenghem-lès-Eperlecques - Bayenghem-lès-Seninghem - Bécourt - Blendecques - Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-lès-Ardres - Bourthes Bouvelinghem - Broxeele - Buyssechre - Campagne-lès-Boulonnais - Campagne-lès-Wardrecques - Clairmarais - Clerques - Cléty Coulomb - Dohem - Ebblinghem - Ecques - Elnes - Eperlecques - Ergny - Escoeuilles - Esquerdes - Fauquembergues - Hallines - Haut-Loquin Helfaut - Herbinghen - Herly - Huringhem - Hocquinghen - Holque - Houlle - Journy - Lederzeele - Ledinghem - Leulinghem - Licques Longuenesse - Lottinghen - Lumbres - Lynde - Mentque-Nortbécourt - Merck-Saint-Liévin - Millam - Moringhem - Moule - Muncq-Nieurlet Nielles-Lès-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques - Nort-Leulinghem - Ouve-Wirquin - Pihem - Polincove - Quelmes - Quercamps Quiestède - Racquinghem - Rebergues - Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Renescure - Renty - Rumilly - Ruminghem - Sainte-Marie-Kerke Saint-Martin-d'Hardinghem - Saint-Martin-lez-Tatinghem - Saint-Momelin - Saint-Omer - Salperwick - Sanghen - Senninghem - Senlecques Serques- Setques - Surques - Thiembroune - Tilques - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhen - Verchocq - Vieil-Moutier - Volckerinckhove Wardrecques - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wicquinghem - Wismes - Wisques - Wizernes - Wulverdinghe - Zoteux - Zouafques - Zudausques Zutkerque - Zuytpeene



Pôle Métropolitain Audomarois

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa)  
 Syndicat mixte de la vallée de la Hem (Symvahem)  
 Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

**LETTRÉ AUX HABITANTS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE**

N°11 - Janvier 2023

Directeur de la publication et rédaction : Parc naturel régional

Photographies et illustrations : Parc naturel régional sauf mention contraire

Impression : sib imprimerie - tirage à 50 000 exemplaires sur papier recyclé



Ce document est téléchargeable sur le site internet du Parc à l'adresse suivante : [parc-opale.fr](http://parc-opale.fr)

Le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est reconnu comme particulièrement riche et fragile. C'est à ce titre qu'il a reçu le classement Parc naturel régional sous l'égide de l'État, avec la coopération de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, des organismes consulaires ainsi que de toutes les intercommunalités et communes adhérentes.



**Maisons du Parc :**

> Manoir du Huisbois, le West  
 > Maison du Marais, Saint-Martin-lez-Tatinghem  
 Adresse postale : BP22, 62142 LE WEST  
 Tél 03 21 87 90 90  
 info@parc-opale.fr  
 maraisaudomarois@parc-opale.fr  
 www.parc-opale.fr  
 Facebook : Parc Opale



Une autre vie s'invente ici